

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2722

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'alinéa 124 :

« 1.3.20.1 Au c du A du I, les mots : « due pour les » sont remplacés par les mots : « sur les résidences secondaires et autres » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.